



Berne, le 10 décembre 2025

La mise en œuvre prévue de l'accord sur l'électricité freine le développement de l'énergie solaire en Suisse

Vendredi dernier, le Conseil fédéral a publié les [résultats de la consultation sur l'accord sur l'électricité](#) et a annoncé ses décisions à ce sujet. L'Association Suisse pour l'Energie Solaire SSES constate que le Conseil fédéral souhaite toujours supprimer complètement la rétribution minimale. Dans le même temps, le Conseil fédéral ne propose aucune nouvelle mesure visant à renforcer le développement de l'énergie solaire. Cela empêche d'atteindre les objectifs fixés par le peuple dans les lois sur le climat et sur l'électricité. De plus, l'accord sur l'électricité poursuit également l'objectif de développer les énergies renouvelables. Cela ne peut être réalisé qu'avec un développement massif de l'énergie solaire.

Le débat sur la rétribution minimale pour l'électricité solaire injectée dans le réseau a montré qu'il subsiste encore de nombreuses incertitudes quant à l'interprétation de l'accord sur l'électricité. Les questions soulevées par la SSES dans sa [réponse à la consultation](#) concernant la compatibilité entre l'accord sur l'électricité et le développement de l'énergie solaire en Suisse restent sans réponse. La SSES déplore que les rapports du Conseil fédéral ne permettent pas de comprendre clairement quelles dispositions de l'accord sur l'électricité sont contraignantes, quels changements sont encore à prévoir, par exemple après l'expiration des délais transitoires, et quelle est la marge de manœuvre politique pour adapter la législation d'application. Du point de vue de la SSES, il appartient désormais au Parlement d'explorer les possibilités qui s'offrent pour garantir le développement de l'énergie solaire.

Assurer le développement de l'énergie solaire

La SSES constate en outre que l'accord protège spécifiquement l'énergie hydraulique et que d'autres garanties ont été demandées lors de la consultation. Par contre, il manque des garanties pour l'énergie solaire. Avec une part prévue de 14 % dans la production d'énergie cette année, le photovoltaïque est toutefois devenu une partie intégrante de notre infrastructure critique. Il doit être traité comme tel, car il constitue, avec l'énergie hydraulique, le deuxième pilier de l'approvisionnement énergétique de notre pays. De plus, il dispose encore d'un énorme potentiel inexploité par rapport à l'énergie hydraulique.

Enfin, la SSES regrette que le Conseil fédéral n'ait pas donné suite à ses propositions visant à réformer la rétribution de l'électricité solaire. Ces propositions ont été élaborées par le groupe thématique VESE de la SSES et récemment publiées dans le livre blanc « [Développement photovoltaïque 2.0](#) ». Ce document a pour objectif de présenter des pistes pour résoudre les [freins à l'énergie solaire](#) identifiés par la SSES.

→ [Lien vers la prise de position de la SSES concernant l'accord sur l'électricité](#)

→ [Lien vers le livre blanc Développement photovoltaïque 2.0](#)

Contact :

Urs Scheuss, directeur de la SSES, 078 795 91 83, urs.scheuss@sses.ch

À propos de la SSES :

En réaction à la crise énergétique de 1973, la Société suisse pour l'énergie solaire SSES a été fondée le 11 juin 1974 à Berne en tant qu'association de droit privé. La SSES compte environ 4 500 membres et est active dans toute la Suisse en tant qu'organisation de consommateurs dans le domaine de l'énergie solaire au sein de 11 groupes régionaux et spécialisés. La SSES est membre de l'Alliance climatique et s'engage pour une Suisse 100% renouvelable. Ses projets comprennent des actions de relations publiques et d'information, mais aussi la participation au processus d'élaboration politique et des projets visant à promouvoir le développement de l'énergie solaire. www.sses.ch